

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 avril 2024

SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CD623

présenté par
Mme Pochon et les membres du groupe Écologiste - NUPES

ARTICLE 2

Compléter l'alinéa 3 par les mots :

« en veillant notamment à lutter contre les inégalités et stéréotypes de genre ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le renouvellement des générations impose d'améliorer la reconnaissance du travail des femmes dans l'agriculture et de renforcer l'attractivité de tous les métiers agricoles pour celles-ci. Une attention à la lutte contre les inégalités et les stéréotypes de genre doit donc être mise en place dès le stade de la formation.